

186 VICTOR HUGO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 33 rue François 1^{er} – 75008 Paris
R.C.S. de Paris n° 903 559 607

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Le 20 janvier deux-mille-vingt-cinq à 14 heures, les associés de la société 186 VICTOR HUGO SAS se sont réunis en visioconférence, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- ATENOR SA, représentée par STEPHAN SONNEVILLE SA, représentée par Monsieur Stéphan Sonneville et STRAT-UP, représentée par Monsieur Laurent Collier, possédant au total 900 actions
- ATENOR GROUP PARTICIPATION SA, représentée par Monsieur Stéphan Sonneville et Madame Caroline Vanderstraeten, possédant au total 100 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Stéphan Sonneville en sa qualité de Président de la société.

Le Président constate en outre que la société Ernst & Young Audit, représentée par Monsieur Jean-Philippe Bertin, Commissaire aux comptes, dûment convoquée par courrier envoyé par mail, est absent et excusé.

Les associés présents possédant 1.000 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Stéphan Sonneville de ses fonctions de Président
- Nomination de la société ATENOR SA, représentée par Monsieur Stéphan Sonneville, Président
- Révocation de Monsieur Olivier Hanocq, Membre du Conseil d'administration,
- Nomination de Monsieur Alexander Hodac, Membre du Conseil d'administration,
- Modification des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après consultation, décident de relever Monsieur Stéphan Sonneville, de ses fonctions de Président qu'il occupait jusqu'alors.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer, la société ATENOR SA, représentée par Monsieur Stéphan Sonneville, Président.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de révoquer, Monsieur Olivier Hanocq Membre du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer, Monsieur Alexander Hodac, Membre du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la modification des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

ATENOR SA

ATENOR GROUP PARTICIPATIONS SA

STRAT-UP SRL

ATENOR SA

Laurent Collier

Stéphan Sonneville

Caroline Vanderstraeten Stéphan Sonneville

Signé par :

Laurent Collier

4F0BB7163B5D4D4...

DocuSigned by:

Stéphan Sonneville

977D4AA08A514FA...

Signed by:

Caroline Vanderstraeten

E5BAA59666A6444...

DocuSigned by:

Stéphan Sonneville

977D4AA08A514FA...